



PROJET GALF

# Rapport d'activités Juillet 2018

<http://www.wara-enforcement.org/>

## Sommaire

1	Points Principaux .....	2
2	Investigations.....	2
3	Opérations .....	2
4	Opérations .....	3
5	Media .....	5
6	Management.....	11
7	Relations extérieures .....	11
8	Conclusion.....	12

## 1 Points Principaux

- Arrestation d'un trafiquant de peau de panthère à Kankan par une équipe de mixte de la gendarmerie, des agents du corps des conservateurs avec le soutien de Galf et portant sur une espèce animale intégralement protégée par le code de faune et réglementation de la chasse mais aussi par la CITES.
- Formation de 47 conservateurs de la nature à Mamou par Galf et le Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts sur la CITES, son fonctionnement, ses exigences, les techniques de rédaction de procès-verbal et enfin sur l'éthique et de la déontologie d'un agent conservateur.

## 2 Investigations

### Indicateur

Nombre d'investigations menées	13
Investigations ayant abouti à une opération	1
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	2

- 13 enquêtes réalisées durant le mois de juillet 2018 à Conakry et l'intérieur du pays.

Durant le mois de juillet 2018, le département d'investigation a fait 13 enquêtes essentiellement basées à Conakry et à l'intérieur du pays. Ces enquêtes ont aboutie à une opération d'arrestation d'un trafiquant d'une peau de panthère à Kankan, une espèce animale intégralement protégée.

Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent des espèces animales intégralement protégées et de toutes leurs dépouilles en République de Guinée.

## 3 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	01
Nombre de trafiquants arrêtés	01
Nombre de trafiquants en fuite	03

Au courant du mois de Juillet 2018, 1 opération a été effectuée.

**Le 26/07/2018** : 1 opération a eu lieu à Kankan, en Haute Guinée où un trafiquant d'une peau de panthère très géante, espèce animale intégralement protégée par le code de faune et règlement de la chasse mais aussi par la CITES. Le mis en cause M. Mamoudou Diabaté a été mis aux arrêts par les agents du Corps des Conservateurs de la Nature, de la gendarmerie avec évidemment le soutien des activistes du projet GALF. C'est en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau très géante d'une espèce animale intégralement protégée en l'occurrence la panthère.



#### 4 Opérations

##### Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	2 - <b>Cour d'appel de Conakry</b> (Suivi d'audience du cas Ministère Public contre Abdourahamane Sidibé et Abdoul Salam Sidibé) ; - <b>Cour d'appel de Conakry</b> (Suivi d'audience du cas Ministère Public contre Lancinet Doumbouya)
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	4 - <b>Lancinet KOUROUMA</b> (Maison Centrale de Mamou) ; - <b>Momo MANSARE</b> (Maison Centrale de Mamou) ;

	-Amadou BANGOURA (Maison Centrale de Conakry) -Mamoudou Diabaté (Maison centrale de Kankan)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	6 -Ibrahima Bangoura -Adama Koulibali -Abdourahamane Sidibé -Abdoul Salam Sidibé -Lancinet DOUMBOUYA -Mamoudou Diabaté
Décision de Justice (préciser le lieu)	0

Ce mois-ci, deux(2) audiences ont eu lieu tous à la Cour d'Appel de Conakry. Présentement, Quatre (04) trafiquants se trouvent derrière les barreaux et deux(2) sous contrôle judiciaire, six (6) trafiquants sont en attente de procès dont Trois(3) en appel.

Durant ce mois de juillet 2018, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques et judiciaires.

#### **Suivi juridique du cas Mamoudou Diabaté sur l'affaire peau de panthère à Kankan**

Le 26 juillet 2018, Mamoudou Diabaté a été interpellé en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère à Kankan. Cette arrestation a eu lieu grâce à la collaboration du service des eaux et forêts, la gendarmerie et l'appui technique de Galf. Le département juridique a assisté à la rédaction du procès-verbal, le prévenu a été déféré au tribunal de première instance de Kankan avant d'être placé sous mandat de dépôt à la prison civile de Kankan. L'audience est prévue le 06 août 2018.

#### **Suivi de deux (2) audiences à la Cour d'Appel de Conakry**

Lors de ses deux (2) dernières audiences, il n'y a pas eu grande chose.

- Le 23 juillet 2018 l'affaire M/P contre Lancinet Doumbouya poursuivie pour détention, circulation et commercialisation d'espèces protégées, a été appelée à la barre. Le prévenu n'étant pas dans la salle, l'avocat représentant le Ministère de L'environnement, des Eaux et Forêts demande à l'audience qu'un mandat d'amener lui soit décerner. Ainsi l'affaire a été renvoyée pour le 17 Septembre 2018 pour la comparution du prévenu.
- Le 30 juillet 2018 l'affaire M/P contre Abdourahamane Sidibé et Abdoul Salam Sidibé poursuivie pour usage de faux en écriture publique, capture, vente et détention d'espèces protégées, importation et exportation d'espèces protégées et complicité, a été appelée à la barre. Les prévenus n'étant pas dans la salle, l'affaire a été renvoyée pour le 10 Septembre 2018 pour la comparution des prévenus.

### Formation des Agents Conservateurs de la Nature

L'union Européen dans le cadre du Projet d'Appui aux Reformes du Secteur de la Sécurité (PARSS 3), a financé une formation de 47 agents du corps des conservateurs de la nature postés le long des frontières. Cette formation a eu lieu à Mamou, assurée d'une part par le département de tutelle et de l'autre, une assistance juridique du projet Galf. Pendant 3 jours, les participants ont été outillés sur plusieurs thématiques : la CITES, les techniques de rédaction des procès-verbaux de constatation d'infraction faunique et enfin sur l'éthique et la déontologie d'un agent conservateurs. C'est dans la dynamique de renforcer les capacités de ces défenseurs de l'environnement pour la lutte contre la criminalité faunique que cette formation a été initiée et exécutée.



## 5 Media

### Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 30			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	1	26	3

Au courant du mois de Juillet 2018, il y a eu production de **30** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **1** pièces radio, **3 pièces** papier et **26** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur l'adoption du nouveau code de faune et réglementation de la chasse par l'Assemblée Nationale Guinéenne, la formation de 47 agents conservateurs à Mamou sur la CITES, les techniques de rédaction d'un procès-verbal de constatation d'infraction, l'éthique et la déontologie d'un agent conservateur. Enfin, elles ont encore portées sur l'arrestation d'un trafiquant à Kankan, pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère, espèce animale intégralement protégée par le code guinéen de faune et par la CITES.

Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Liens des articles publiés :

- 1- <http://guineematin.com/actualites/environnement-le-parlement-guineen-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse/>
- 2- <http://www.ledeclic.info/environnement-parlement-guineen-adopte-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-de-reglementation-de-chasse/>
- 3- <http://www.visionguinee.info/2018/07/19/le-parlement-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse/>
- 4- <http://soleilfmguienee.net/environnement-le-parlement-guineen-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse/>
- 5- <http://leverificateur.net/environnement-parlement-guineen-adopte-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-de-reglementation-de-chasse/>
- 6- <http://leprojecteurguinee.com/index.php/2018/07/20/environnement-le-parlement-guineen-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse/>
- 7- <http://www.femmesafricaines.info/environnement-le-parlement-guineen-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse/>
- 8- <http://guineemail.com/environnement-le-parlement-guineen-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse-2/>
- 9- <http://worldmediaguinee.com/environnement-le-parlement-guineen-adopte-un-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-et-de-la-reglementation-de-la-chasse/>
- 10- <http://lemakona.com/environnement-parlement-guineen-adopte-nouveau-code-de-protection-de-faune-sauvage-de-reglementation-de-chasse/>
- 11- <http://www.visionguinee.info/2018/07/23/mamou-la-cites-forme-47-conservateurs-de-la-nature/>
- 12- <http://www.ledeclic.info/mamou-47-conservateurs-de-nature-a-lecole-de-cites-renforcement-de-capacites-de-contrôle-long-frontières/>
- 13- <https://guineematin.com/actualites/mamou-47-conservateurs-de-la-nature-a-lecole-de-la-cites-pour-un-renforcement-de-capacites-et-de-contrôle-le-long-des-frontières/>
- 14- <http://soleilfmguienee.net/mamou-47-conservateurs-de-la-nature-a-lecole-de-la-cites-pour-un-renforcement-de-capacites-et-de-contrôle-le-long-des-frontières/>

- 15- <http://guineezenith.com/mamou-47-conservateurs-de-la-nature-a-lecole-de-la-cites-pour-un-renforcement-de-capacites-et-de-controle-le-long-des-frontieres/>
- 16- <http://leverificateur.net/mamou-47-conservateurs-de-nature-a-lecole-de-cites-renforcement-de-capacites-de-controle-long-frontieres/>
- 17- <http://guineemail.com/mamou-la-cites-forme-47-conservateurs-de-la-nature/>
- 18- <http://lemakona.com/mamou-47-conservateurs-de-la-nature-a-lecole-de-la-cites-pour-un-renforcement-de-capacites-et-de-controle/>
- 19- <http://leverificateur.net/kankan-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/>
- 20- <http://www.visionguinee.info/2018/07/30/un-presume-trafiquant-de-peau-de-panthere-mis-aux-arrets-a-kankan/>
- 21- <https://www.guineenews.org/trafic-des-especes-animales-protegees-un-trafiquant-de-peaux-de-panthere-apprehende-a-kankan/>
- 22- <http://guineematin.com/actualites/kankan-un-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/>
- 23- <http://leprojecteurguinee.com/index.php/2018/07/31/kankan-un-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/>
- 24- <http://lemakona.com/kankan-un-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/>
- 25- <http://www.radio-kankan.com/kankan-un-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/>
- 26- <http://www.ledeclic.info/kankan-presume-trafiquant-dune-peau-de-panthere-mis-aux-arrets/>

Internet : Quelques exemples de capture d'écran

**GUINEEMATIN.COM**  
Les Actualités de la Guinée  
www.guineematin.com

Jouez et à partir de sans vous

ACCUEIL ACTUALITÉS INTERNATIONAL INTERVIEWS LIBRE OPINION

CELLEULE DE FILIERS SOCIAUX PRODUCTIFS DE GUINÉE

**Appelez vite au 669 13 13 13 / 621 44 06 32**

Dans la Famille Celle on parle plus et on pa

© 19 Juillet 2018 À 17 05 10 07307

Environnement : le parlement guinéen adopte un nouveau code de protection de faune sauvage et de la réglementation de la chasse

**Libre Opinion** : L'ancien code de protection de faune sauvage et réglementation de la chasse adopté par la Loi L/99/038/AN du 09 Décembre 1999 est de nos jours devenu caduque suite à la recrudescence du phénomène du trafic international de faune et la corruption qui s'en suit. C'est pour combler ce vide juridique que l'Assemblée Nationale Guinéenne a adopté le 20 juin 2018 le nouveau code guinéen de faune sauvage et de la réglementation de la chasse. Cette nouvelle loi, une fois promulguée, va certainement contribuer à dissuader les contrevenants afin de pérenniser le patrimoine faunique et des aires protégées en Guinée.

Il faut rappeler que c'est grâce à des années de rude combat du Ministère d'Etat, chargé de l'Environnement, des Eaux et Forêts en collaboration étroite avec le projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) que cette première avancée a été possible.

M. Mamadou Saidou Deba Barry, coordonnateur du projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) donne quelques motifs ayant conduit à cette révision: « La Lutte engagée par la Guinée depuis 1999 dans son combat contre la criminalité faunique partait de pair avec le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse adopté par la loi L/99/038/AN du 09 Décembre 1999 était en parfaite harmonie avec son temps. Néanmoins la ruse qu'a pu jouer cette loi, elle souffre de limites et insuffisances énormes. » Parmi ces insuffisances, M. Barry cite par exemple, la faiblesse des peines, l'abandon des parcs nationaux et réserves naturelles, le non-respect de la réglementation en matière de chasse et de gestion des aires protégées, la corruption et la non prise en compte des conventions internationales liées à la faune, notamment la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de la flore sauvage menacées d'extinction) et l'UICN (union internationale sur la conservation de la nature)

insuffisances, M. Barry cite par exemple, la faiblesse des peines, l'abandon des parcs nationaux et réserves naturelles, le non-respect de la réglementation en matière de chasse et de gestion des aires protégées, la corruption et la non prise en compte des conventions internationales liées à la faune, notamment la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de la flore sauvage menacées d'extinction) et l'UICN (union internationale sur la conservation de la nature)

En parlant justement de la caducité des peines, M. Barry précise que la faiblesse des peines de l'ancien code a fait que le braconnage et le trafic illégal d'espèces sauvages sont devenus un crime organisé transnational. Pour lui, ce crime a évolué, progressé en se professionnalisant à l'échelle internationale. Or, argumente-t-il, la loi quant à elle, est restée inchangée et n'étant plus adaptée à cette menace.

Pour lutter efficacement contre toutes les formes de criminalité faunique et de la corruption qui s'en suit l'activiste pense que la Guinée à l'image de certains pays de l'Afrique, devrait durcir la loi sur la faune, criminaliser le trafic de faune pour faire face à la menace.

Joint au téléphone par l'Officier Média du projet GALF, le colonel Layaly Camara, Directeur National des Eaux et Forêts exprime ses sentiments: « Concernant l'ancien code, la gestion de la faune était quasiment dépassée, il y avait certaines infractions qui n'étaient pas prise en compte. C'est pourquoi le nouveau code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse va certainement résoudre ce vide juridique en matière des ressources fauniques d'une part et de l'autre de la gestion des aires protégées. Nous venons d'envoyer une lettre à la Cites concernant tous les efforts fournis durant ces trois ans où nous avions exprimés la possibilité des voyages d'évaluation sur le terrain. Au cas échéant, que nous-mêmes nous nous rendions au siège de la Cites pour essayer de partager les informations sur ce qui est fait et ce qui reste à faire en vue de solliciter la levée de la sanction dont souffre la Guinée depuis 5 ans. Nous nous réjouissons tout de même des avancées significatives enregistrées ces dernières années en termes de lutte contre la criminalité faunique. »

A signaler que le nouveau code prévoit une peine de 5 ans et une amende de 50 000 000 GNF pendant que l'ancien code prévoyait une peine maximale de 1 an et une amende de 150.000 GNF. Aussi, l'importation et l'exportation étaient interdites mais pas punies par l'ancien code et que le nouveau en prend en compte.

En attendant, tous les yeux sont rivés vers le Président de la République le professeur Alpha Condé pour la promulgation imminente de cette nouvelle loi sur la protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse. Car ce nouveau code prend en compte des réalités du moment notamment la grande menace qui pèse sur les espèces animales, des recommandations de la Cites et de l'UICN.

A rappeler que la Guinée a été sanctionnée par la Cites en mars 2013 à cause des importations massives d'espèces animales protégées qu'elle a eu à faire. Par conséquent, elle a été présentée comme une plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'ouest. Et l'une des principales recommandations de la Cites aux autorités guinéennes, était la révision du code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse.

Affaire à suivre!

Fatou Kourouma du projet GALF

**LEDECLIC.info**  
L'info vraie n'a pas de prix!

ACCUEIL ACTUALITÉS GRAND ANGLE PORTRAITS LA GRANDE INTERVIEW DIAS

**Mamou : 47 conservateurs de la nature à l'école de la CITES pour un renforcement de capacités et de contrôle le long des frontières!**

03 juillet 2018 Rédaction



Du 20 au 22 juillet 2018, s'est tenu à l'ENATEF (Ecole Nationale Technique des Eaux et Forêts) de Mamou un atelier de formation de 47 agents du Corps des Conservateurs de la Nature, postés le long des frontières de la Guinée. Objectifs : outiller les participants sur la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de la flore sauvage menacée d'extinction) d'une part et de l'autre, renforcer leurs capacités sur les techniques de rédaction des procès-verbaux en termes de la mise en œuvre des conventions de la CITES et la lutte contre le trafic international de faune et flore.

l'absence d'un renforcement de capacités pour mener à bien leur mission. Ce sont les locaux de l'Institut National et Technique des Eaux et Forêts de la ville de Mamou qui ont servi de cadre à cette importante formation.

Pendant trois jours, du 20 au 22 juillet 2018, les participants et leurs formateurs ont échangé autour des thèmes suivants: le rôle, fonctionnement et recommandation, la déontologie d'un conservateur de la nature, le recensement transnational du trafic de faune, la reconnaissance des espèces animales inscrites à la Cites, le rôle du Bureau d'Appui à l'Environnement et au Développement (BAED) et le rôle du Bureau d'Appui à l'Environnement et au Développement (BAED) spécialisé dans la lutte contre le trafic international de faune et flore sauvage suivie de la corruption via ses projets implantés dans plusieurs pays africains. Outre ce thème complexe, les participants ont été également outillés en technique de rédaction d'un procès-verbal en termes d'infraction de ce genre. Dans le cadre de son partenariat et le contrat liant le projet GALF et l'UNEP/Union des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de l'Union Européenne, l'assistante technique Aissatou Sissou a animé au cours de cet atelier d'autres thèmes, notamment la lutte contre le trafic international d'espèces animales protégées, l'éthique et la déontologie de la profession de conservateur de la nature et enfin les techniques de rédaction de procès-verbaux en cas d'une infraction en la matière.

Outre ces modules, M. Mamadou Bella Diallo, chargé de la CITES au Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts a longuement présenté et débattu le module sur la CITES, son fonctionnement, ses recommandations aux pays membres et ses décisions à toute fois elles ne sont pas mises en œuvre. C'est le cas de la Guinée où en mars 2013, la CITES a officiellement sanctionné le pays en le présentant comme une plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'ouest. En plus, le formateur a joint à la présentation, des vidéos sur la CITES, la menace qui pèse sur les espèces de faune et flore sans oublier aussi le trafic illégal international dont elles font l'objet.

Les participants se disent très satisfaits de la formation: « Les formateurs ont été à la hauteur des attentes jusqu'à ce que le métrage des sujets inscrits à l'ordre du jour », a déclaré l'Adjudant-chef Balyary Fofana, Adjudant-chef du Corps des Conservateurs de la Nature, chargé de la CITES de l'arrondissement de la Guinée à la frontière entre la Libérie et la Côte d'Ivoire.

De son côté l'Adjudant Marfama Clémentine du Corps des Conservateurs, chargée de la CITES au niveau de l'aéroport international de Conakry-Gbéssé, va dans le même sens que son prédécesseur: « Je viens avec plaisir de rejoindre le poste de chargée de la Cites à l'aéroport de Conakry. Pour mener à bien cette mission pas le moindre, il faut être préparé sur tous les plans. C'est pourquoi je suis très satisfaite d'avoir anticipé à cette formation sur la CITES. Elle me permet à l'instant d'être apte à identifier une espèce inscrite à la Cites et dresser un procès-verbal en cas de constatation d'une infraction de ce genre », ajoute-t-elle.

Il faut rappeler que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

En d'autres termes, il faut signaler que la Guinée a adhéré à la CITES le 21 septembre 1981 et le 21 décembre de la même année, est la date de sa mise en vigueur. Ainsi, cette formation renforcera certes, le système de contrôle et de lutte contre la corruption au niveau des points stratégiques sur les entrées et les sorties du pays.

Fatou Kourouma



## Trafic des espèces animales protégées: un trafiquant de peaux de panthère appréhendé à Kankan

Par Amadou Timbo Barry - juillet 28, 2018 3:27

0



Un présumé trafiquant de peaux de panthère vient de tomber dans les filets des conservateurs de la nature de Kankan. Le jeune Mamoudou Diabaté, de la vingtaine a été interpellé le jeudi 26 juillet dans un réceptif hôtelier de Kankan en possession d'une peau entière d'une panthère géante qu'il s'apprêtait à revendre. (Photo d'archives)

Selon le conservateur de la nature, Daniel Faya Kamano en service à la section préfectorale de la conservation de la nature de Kankan, Mamoudou Diabaté serait venu de la localité de Kômana-Balato, dans la préfecture de Kouroussa.

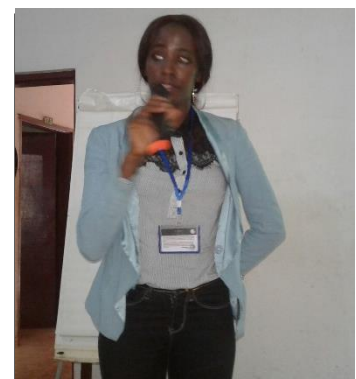
«Nous avons appréhendé Mamoudou avec une peau entière de panthère géante qui est une espèce en voie de disparition et donc totalement protégée. Selon ses propres aveux, il était sur le point de revendre sa marchandise qui devrait lui rapporter cinq millions de francs guinéens », nous a expliqué Daniel Faya Kamano.

Selon le coordinateur régional des conservateurs de la nature de Kankan, commandant Larciné Faro, après son interpellation, le trafiquant qui serait en complicité avec certains chasseurs dans la zone de Kouroussa, a été auditionné et mis à la disposition du tribunal de première instance où son procès est attendu.



Radio :

- 1- **Radio Globale FM** : Lors de la formation des 47 agents conservateurs à Mamou, l'assistante Aissatou Sessou a participé à une émission de la radio Globale FM avec un autre formateur. Les débats ont tournés sur la connaissance de la CITES par les participants, son fonctionnement et ses exigences, les techniques de rédaction des procès-verbaux de constatation d'infraction et enfin l'éthique et la déontologie d'un agent conservateurs. Lien :



dropbox : <https://www.dropbox.com/s/sl0r155eo5s4x46/EMISSION%20CITES%20FORAMATION%20MAMOU%20%20BONN%20mixage%20final.mp3?dl=0>

## 6 Management

### Indicateur

Nombre de juriste en test	01
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	03
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois de Juillet 2018 fut marqué par une bouffée d'oxygène suite à la formation de 47 agents conservateurs de la nature à Mamou outillés en problématique de la CITES, son fonctionnement et ses exigences. Le tout fut couronné par une opération d'un trafiquant de peau de panthère à Kankan, en Haute Guinée ; une espèce animale intégralement protégée. En plus le mois de juillet a été consacré par une rencontre du Coordonnateur Mamadou Saidou Deba Barry avec le Secrétaire Général du Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts demandant le soutien de Galf pour travailler ensemble en faveur de la levée de la sanction de la Guinée auprès de la CITES.

Le recrutement continu, la formation des enquêteurs, juristes et la réorganisation du département investigation est en cours.

## 7 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres		15	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	15

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:

- 1- Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat, Chargé de l'Environnement, des Eaux et Forêts.
- 2- Le Substitut du procureur près de la Cour d'Appel de Conakry.
- 3- Le Conseil politique de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique.
- 4- Le consultant chargé des aires protégées de l'UNOPS.
- 5- Le Point Focal CITES.
- 6- L'Agent Judiciaire de l'Etat.
- 7- Le Greffier du TPI de Kaloum.
- 8- Le Procureur du TPI de Kankan.
- 9- Le Substitut du procureur du TPI de Kankan.
- 10- Le Commandant de la brigade de recherche de Kankan.
- 11- Le Commandant régional des conservateurs de Kankan.
- 12- Le Chef de Section des Eaux et Forêts de Kankan.
- 13- Le Préfet de Mamou
- 14- Le Directeur préfectoral de l'Environnement, des Eaux et Forêts de Mamou.
- 15- Le Secrétaire général Chargé des collectivités locales de Mamou.

## **8 Conclusion**

Au département management, le mois de Juillet 2018 fut marqué par une forte impulsion des stratégies de collaboration avec toutes les autorités administratives et environnementales de Conakry mais aussi celles au niveau régionale. Cela a aboutie à un résultat concluant notamment, l'arrestation d'un trafiquant d'une peau de panthère, espèce animale intégralement protégée par le code de protection sauvage et de la réglementation de la chasse d'une part et de l'autre, la CITES. Aussi, le même mois a permis à GALF avec la collaboration des autorités du Ministère de l'Environnement en charge de l'organe CITES d'assurer la formation de 47 agents conservateurs à Mamou. Cet atelier de 3 jours a permis de renforcer les capacités des conservateurs postés le long des frontières de la République de Guinée sur les thématiques de la CITES, les techniques de rédaction des procès-verbaux de constatation d'infraction en matière de lutte contre la criminalité faunique et enfin sur l'éthique et la déontologie d'un agent conservateur.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.